

Villeneuve et lieux circonvoisins. Il en fit l'hommage à cette dame par le baiser, suivant la coutume. Il excepta de ce fief le fief qu'il devait à M. de Beaujeu et celui qu'il devait au dauphin de Viennois, au cas qu'il recouvrât la terre de Girieu. Il reçut 60 livres de bons petits tournois, pour la reconnaissance de ce fief, de la dame de Saint-Trivier, payant pour son fils.

En 1340, Jean Coralin, de Saint-Christophe, se reconnut homme-lige du seigneur de Saint-Trivier, et avoua qu'il était obligé de le servir en armes toutes les fois qu'il serait nécessaire de défendre la terre du seigneur, auquel il reconnut devoir 10 sols de cens et servis sur plusieurs fonds. Le seigneur de Saint-Trivier lui donna la châteltenie de sa terre pendant quatre ans, pour le dédommager de la reconnaissance de cette ligéité et de ce servis.

Le 22 juin 1346, Julien de Saint-Guibaut ou Saint-Virbas, paroissien de la Chapelle, se reconnut homme-lige et justiciable du seigneur de Saint-Trivier pour sa personne.

Vers 1347, le seigneur de Saint-Trivier, de concert avec ceux de Beauregard et de Grolée fit des dégâts sur les terres du sire de Beaujeu.

Le 26 février 1353, Guillemette, fille de Jacques Bérard, demoiselle, fit hommage et fidélité lige, avant tous autres seigneurs, le baiser de la bouche et des mains intervenant, à noble et puissant homme Jean de Saint-Trivier et de Branges, des biens qui lui avaient été remis par noble dame Catherine de Moyria, dame de Mons, veuve de noble homme Geoffroy de Bullieu, chevalier, tutrice de ses enfants, en paiement d'un legs fait à cette Guillemette par Guillaume de Bullieu, damoiseau, dans son testament publié dans la cour ou justice de Saint-Trivier. Cet acte fut fait en présence de Hugues de Francheleins, chevalier, Jean de Longemont et Humbert de Bazole, damoiseau et prieur.

Le 24 novembre 1353, le dauphin et le comte de Savoie étant en guerre, les Dauphinois, nonobstant une trêve